



## Vente maison familiale avec 3 freres

Par **jmarc67**, le **24/02/2016** à **08:21**

bonjour,  
mon pere est deceder et ma mere aurai vendu la maison a quelqu'un, nous sommes trois freres et 2 ne sont pas informés, a-t-elle le droit de la vendre sans notre accord ?  
egalement un de mes freres a vecu dans la maison apres le decès de mon pere, doit-il nous payer un loyer ?  
merci

Par **catou13**, le **24/02/2016** à **08:30**

Bonjour,  
Si votre mère a vendu cette maison seule c'est qu'elle en était la seule propriétaire et n'avait nul besoin de votre accord.  
Dans la mesure où vous ne détenez aucun droit sur ce bien, votre frère ne vous doit aucun loyer.

Par **jmarc67**, le **24/02/2016** à **17:29**

vous me dites que si elle l'a fait c'est qu'elle avait le droit ! un peu léger !  
je croyais que l'on ne pouvait pas désigner un enfant !  
êtes-vous notaire ? ,  
cordialement

Par **youris**, le **24/02/2016** à **17:36**

ce n'est pas léger, c'est la loi.  
vous héritez d'une personne à son décès pas avant.  
de son vivant une personne peut disposer comme elle l'entend de son patrimoine y compris le dilapider.  
vous hériterez de votre mère à son décès.  
si un notaire obligatoire pour une mutation immobilière, a pu passer l'acte authentique de vente c'est que votre mère avait le pouvoir de le faire étant seule propriétaire.

Par **catou13**, le **24/02/2016** à **20:00**

CQFD Youris !!!

Par **jmarc67**, le **29/02/2016** à **14:32**

CQFD !!! pfffff

vous ne repondez pas au question ou alors a coter !!!!

je pense que vous faite egalement de la voyance sur un autre site et de la vente de maquillage !

mais vous n'etes pas notaire,! je suis aller voir UN PRO qui a pu repondre et en plus vous aviez tous faux !!!

donc ADIEU